Compte rendu de la réunion de l'ACCA de Braillans du dimanche 1er septembre 2013

Etaient présents : *ARBEY Daniel*, NONNOTTE Claude, NONNOTTE Thierry, DULA Olivier, RAVOT Jean Paul, *PETIT Marc, GLORIEUX Nicolas*, *GLORIEUX Raphaël,* BOUVOT Patrice.
Etaient absents : BORSOTTI André, *CACHOT Robert*, LOUP Jean-Pierre,

Aucune procuration n'a été présentée en début de séance

Séance ouverte à 10h15.

Saison 2013/2014, bilan des chasseurs : A ce jour l'ACCA compte 11 membres actifs à jour de leurs cotisations (noms soulignés ci-dessus) pour cette saison. Sur les 11 membres actifs on compte 5 membres admis (noms en italique ci-dessus).

Mise à jour des comptes :
La location des bois Hanriot-Colin 90€/an et ce pour 3 ans.

Dates d'ouverture et de fermeture :
Ouverture générale : 8 septembre 2013 à 8h. Fermeture générale : 28 février 2014
Fermeture de la chasse au grand gibier : 30 janvier 2014
Chaque membre qui n'en possédait pas déjà une s'est vu remettre une copie de l'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse, le planning d'occupation des zones pour la campagne de chasse 2013/2014.

Plan de chasse sanglier :
L'ACCA dispose pour tout le territoire de ***2 bracelets adulte et 3 bracelets jeune.***
Le coût unitaire du bracelet adulte est de 55€ pour un mâle et de 110€ pour une femelle de plus de 50Kg (2 bracelets); celui du bracelet jeune est de 30€ (déjà payé à la fédération), réparti entre tous les chasseurs lorsqu'un animal est prélevé, sinon à la charge de la société.

Rappel :

Inférieur à 40Kg	→ bracelet jeune
Jusqu'à 50 kg femelle	→ 1 bracelet
Femelle supérieur 50Kg	→ 2 bracelets adultes
Mâle supérieur 40 KG	→ 1bracelet adulte

Dépassement du plan de chasse sanglier :
En cas de dépassement du plan de chasse, le coût du bracelet pondéré de la pénalité prévue par le plan de gestion départemental (voir tableau ci-contre - inchangé par rapport à la saison précédente-) sera pris en charge par l'ensemble des chasseurs si le gibier est partagé, si le tireur garde le gibier il s'acquittera du prix total (ce qui n'est pas l'habitude de l'ACCA).

Tableau des pénalités

	Prix unitaire	Pénalités	Prix total
Prélèvement d'un sanglier inférieur ou égal à 40 kg, avec dispositif de transport	30 €	0 €	30 €
Prélèvement d'un sanglier inférieur ou égal à 40 kg, sans dispositif de transport	30 €	0 €	30 €
Prélèvement d'un mâle de plus de 40 kg avec un point disponible	55 €	0 €	55 €
Prélèvement d'un mâle entre 40 et 50 kg sans points	55 €	15 € par dépassement constaté sur une société de chasse	70 € pour le 1er dépassement
Prélèvement d'un mâle supérieur à 50 kg sans point*	55 €	75 €	130 €
Prélèvement d'une femelle entre 40 et 50 kg avec un point disponible	55 €	0 €	55 €
Prélèvement d'une femelle entre 40 et 50 kg sans points	55 €	15 € par dépassement constaté sur une société de chasse	70 € pour le 1er dépassement
Prélèvement d'une femelle de plus de 50 kg avec deux points disponibles	55 € X 2	0 €	110 €
Prélèvement d'une femelle supérieure à 50 kg avec seulement 1 point disponible	55 € X 2	110 €	220 €
Prélèvement d'une femelle supérieure à 50 kg sans point*	55 € X 2	150 €	260 €

* signalement à l'ONCFS

Plan de chasse chevreuil :
L'ACCA dispose de ***2 bracelets*** de chevreuil (25€ unitaire) répartis comme suit pour le partage:
Bracelet n°___ : BORSOTTI-LOUP-BOUVOT-RAVOT-GLORIEUX-GLORIEUX chef d'équipe LOUP
Bracelet n°___: NONNOTTE C-NONNOTTE T- CACHOT-DULA-PETIT-ARBEY d'équipe NONNOTTE T

Chasse du faisan/ Perdrix:
Faisans : chasse autorisée suivant la législation en vigueur. Le prélèvement (coq ou poule) se limite à une pièce par jour chassable au chien et par chasseur.
Perdrix : le prélèvement se limite à 2 pièces par chasseur et par jour
Pour ces 2 espèces un maximum de 5 pièces pour la saison.

Chasse du lièvre :
Comme l'an dernier, il faut apposer des **bracelets sur les lièvres** prélevés; l'ACCA dispose **de 2 bracelets**. La chasse au lièvre est autorisée les dimanches 13 et 20 octobre 2013 en battue réunissant l'ensemble des chasseurs. Le prélèvement se limite à deux pièces pour tout le territoire et est limitée à une pièce par chasseur. Désormais il ne s'agit plus d'envoyer les yeux à la fédération pour analyse mais la patte avant droite sur laquelle est apposé le bracelet.

Fusion avec une ACCA voisine :
Rien n'est envisagé à l'heure actuelle.

Rappel des sonneries (inchangé par rapport à l'an dernier) :

Nombre de coup de trompe	Signification
1 coup long	début de traque
2 : 1 coup long + 1 coup court	Fin de traque
2	Vu chevreuil
2 + taillotages	Prélèvement chevreuil
3	Vu sanglier
3 + taillotages	Prélèvement sanglier jeune
4	Vu sanglier adulte
4+taillotages	Prélèvement sanglier adulte

Séance levée à 11h15

Le président :

VERSION 2013-03 du 1er septembre 2013

CALENDRIER DES SECTEURS CHASSABLES AUX CHIENS

SEPTEMBRE		Secteur 1	2	3
dimanche	8	x	x	x
jeudi	12	x		
samedi	14		x	x
dimanche	15		x	x
jeudi	19			x
samedi	21	x	x	
dimanche	22	x	x	
jeudi	26	x		
samedi	28		x	x
dimanche	29		x	x

DECEMBRE		Secteur 1	2	3
dimanche	1		x	x
jeudi	5			x
samedi	7	x	x	
dimanche	8	x	x	
jeudi	12	x		
samedi	14		x	x
dimanche	15		x	x
jeudi	19			x
samedi	21	x	x	
dimanche	22	x	x	
Mercredi	***25***	x	x	x
jeudi	26	x		
samedi	28		x	x
dimanche	29		x	x

OCTOBRE		Secteur 1	2	3
jeudi	3			x
samedi	5	x	x	
dimanche	6	x	x	
jeudi	10	x		
samedi	12		x	x
dimanche	13	⊗	⊗	⊗
jeudi	17			
samedi	19	x	x	x
dimanche	20	⊗	⊗	⊗
jeudi	24	x	x	x
samedi	26	x	x	x
dimanche	27	x	x	x
jeudi	31	x	x	x

JANVIER		Secteur 1	2	3
Mercredi	***1***	x	x	x
jeudi	2			x
samedi	4	x	x	
dimanche	5	x	x	
jeudi	9	x		
samedi	11		x	x
dimanche	12		x	x
jeudi	16	x	x	x
samedi	18	x	x	x
dimanche	19	x	x	x
jeudi	23	x	x	x
samedi	25	x	x	x
dimanche	26	x	x	x

NOVEMBRE		Secteur 1	2	3
Vendredi	***1***	x	x	x
samedi	2	x	x	x
dimanche	3	x	x	x
jeudi	7	x	x	x
samedi	9	x	x	x
dimanche	10	x	x	x
Lundi	***11***	x	x	x
jeudi	14	x	x	x
samedi	16	x	x	x
dimanche	17	x	x	x
jeudi	21			x
samedi	23	x	x	
dimanche	24	x	x	
jeudi	28	x		
samedi	30		x	x

Si toutefois, la présence de sanglier s'avérait être fortement probable à l'observation des pas, une battue réunissant l'ensemble des membres volontaires pourra être organisée exceptionnellement sur un secteur non autorisé.

Jours fériés en gras italique

x : chasse autorisée

⊗ : Chasse au lièvre

Cases sans croix : Chasse autorisée sans chien à tout gibier hormis chevreuil et lièvre
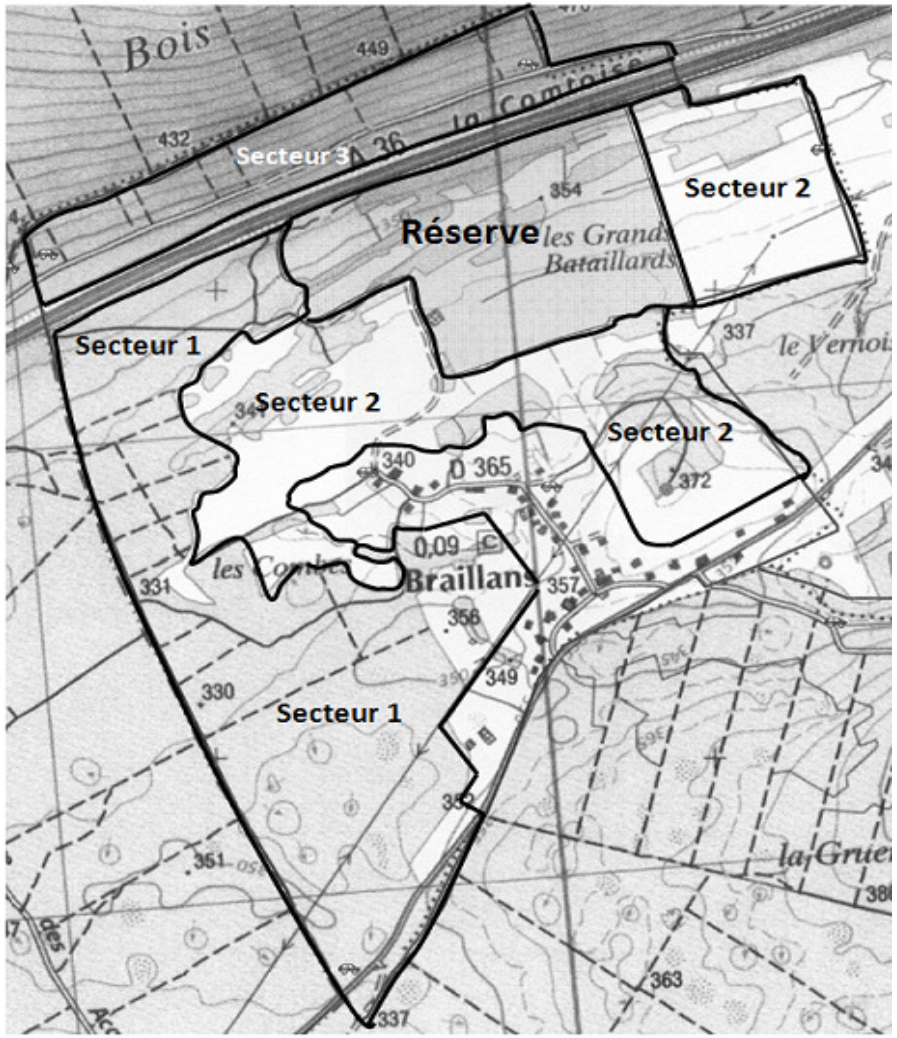
CARTOGRAPHIE DES SECTEURS